



ACEPP

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Bienvenue en formation dans le réseau ACEPP !

**Un réseau national de crèches et d'initiatives parentales pour l'accueil des
jeunes enfants et des familles**



ACEPP 17

Locaux de l'IME CROIX ROUGE

2 rue Lattre de Tassigny

17430 TONNAY-CHARENTE

05 46 87 20 05/ 06 41 59 29 65

acepp17.asso@gmail.com

OF n° 54170110817 SIRET 38766601900048

Une fédération départementale de L'ACEPP Nationale

Coopérer

Crèches,
Multi accueils

Innover

Coéducation

Relais assistants maternels

Accueillir

Collaboration

S'impliquer

Lieux d'accueil
enfants parents

Diversité

L'ACEPP s'engage pour :

- **La reconnaissance du parent** comme premier éducateur de l'enfant
- **La qualité de l'accueil** et l'éveil de l'enfant dans tous nos lieux d'accueil
- **La coopération parents professionnel-le-s** en lien avec les partenaires pour le développement des initiatives collectives parentales citoyennes ancrées dans le territoire
- **L'ouverture à tous** et le respect de la diversité des pratiques parentale

Nos activités :

- **Accompagner la démarche participative** dans les projets petite enfance et parentalité
- **Créer, gérer et pérenniser un réseau d'initiatives** et de service petite enfance et parentalité
- **Animer un réseau** de lieux d'accueil et d'initiatives parentales
- **Former des bénévoles associatifs et des professionnel-le-s**
- **Mettre à disposition de l'information et de la documentation** auprès d'un public de parents et professionnel-le-s de la petite enfance.



Notre charte déontologique

Le Réseau ACEPP Formation s'engage à :

· **Envisager l'acte de formation comme un temps d'apprentissage, de réflexion permettant les découvertes, la création, l'inventivité** où chacun puisse penser, échanger, se rencontrer... et non dans une logique d'uniformisation des pratiques

· **Défendre une approche plurielle de la formation**, non-dogmatique, afin d'éclairer et de nourrir la diversité de tous.

· **Favoriser la place des bénévoles** associatifs et des parents dans nos formations

· **Respecter les participants** dans leurs convictions et ne pas promouvoir un lieu d'accueil ou une pratique spécifique comme modèle unique.



Qui sommes-nous ? Un organisme de formation

Nos objectifs :

- **Concevoir des dispositifs de formation adaptés** aux besoins des professionnel-le-s et bénévoles
- **Transmettre savoirs, méthodes et outils** en lien avec la pratique professionnelle des stagiaires
- **Permettre l'ouverture, la recherche** personnelle et professionnelle
- **Créer des liens entre structures et entre individus** d'une même structure
- **Échanger des pratiques et des réflexions** entre professionnel-le-s et entre parents
- **Favoriser une démarche individuelle** en respectant l'expression de chacun, la participation au groupe, et l'interrogation de chacun sur ses pratiques
- **Construire une pensée collectivement** et amorcer un changement de regard
- **Prendre du recul sur ses pratiques** quotidiennes et son contexte.

Enfants

Professionnel-le-s

Se former

Parental

Entreprendre et gérer

Bénévoles

Respect

Partager

Échanger

Construire ensemble



Notre charte déontologique

· Adopter une attitude d'ouverture vis-à-vis des pratiques, des évolutions sociales et des connaissances actuelles liées à l'accueil des jeunes enfants.

· Annoncer et appliquer la règle de confidentialité durant le temps de formation. Les exemples et expériences amenés par l'intervenant ou les stagiaires devront toujours rester anonymes.

· Mettre à votre disposition une personne ressource assurant une mission pédagogique pouvant construire un programme adapté à vos attentes et une mission administrative pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

· Mettre en place des groupes adaptés au contenu de la formation.

· Prendre en compte les appréciations des stagiaires lors des évaluations.

Assurer l'accès de nos formations aux personnes en situation de handicap : Pour cela un questionnaire en amont de la formation répertorie les besoins spécifiques des futurs stagiaires pour identifier et mettre en place des solutions d'aménagement.

L'ACEPP s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au RGPD.



Règlement intérieur des stagiaires à l'Acepp 17

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art. L.63.52-3, R 6352-1 à R 6352-8 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par l'ACEPP Nationale. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

A - Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'ACEPP 17

B - Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par l'ACEPP 17 sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation.

C - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

D - Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la réglementation. (Confère affichage des consignes de sécurité dans les salles où les formations sont dispensées).

E - Consignes générales d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

1/ Appeler les secours en composant le (0)18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.

2/ Suivre les Consignes générales d'évacuation du lieu de formation.

F - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires

L'ACEPP 17 décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux (salle de formation, locaux administratifs, parking,...).

G - Présence - Absence et retard

Les horaires de formation sont fixés par l'Organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur le programme de formation et la convention. Ils sont tenus de respecter ces horaires : en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'Organisme de formation.

Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Les stagiaires sont tenus de remplir et signer la feuille d'émargement, l'attestation de présence et en fin de stage à participer au bilan de formation.

H - Règles disciplinaires

En cas de problème grave, l'ACEPP 17 peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être

reçu par le responsable de l'ACEPP17 .

I- Force majeure

En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), l'ACEPP 17 sera libéré de toute obligation envers le stagiaire.

J- Politique de gestion des données personnelles

L'ACEPP 17 s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Vous trouverez ci-dessous le détail de dans le livret du stagiaire.



Notre politique de gestion des données personnelles

« Vos données personnelles »

L'ACEPP s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Vous trouverez ci-dessous le détail de notre politique de protection des données à caractère personnel.

1) Identité du responsable du traitement et destinataires des données :

Les données personnelles sont collectées et traitées par L'ACEPP 17, sis IMP CROIX ROUGE Les données collectées par l'OF ACEPP17, par voie de formulaire ou dans le cadre des relations contractuelles, sont exclusivement destinées à l'OF de ACEPP17. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles.

Pour l'exercer, veuillez contacter : Nina LE GOAZIOU

Tél. : 05 46 87 20 05
acepp17.asso@gmail.com

2) Finalités

L'OF ACEPP 17 s'engage à ne collecter vos données que pour des finalités précises, explicites et légitimes et à les traiter dans le respect des finalités énoncées ci-dessous..

L'ACEPP17 s'engage à ne traiter que les données vous concernant qui sont pertinentes (principe de minimisation) au regard des finalités pour lesquels elles sont collectées. Vos données sont stockées sur le territoire français et ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Les données demandées ont comme finalité la gestion des formations

Les informations et données personnelles traitées vous concernant sont nécessaires à la gestion des formations (de l'inscription à la facturation et à l'évaluation).

Ces informations peuvent également être conservées aux fins de preuve dans le respect des obligations légales et réglementaires (garantie, litige, délais de conservation des factures, des conventions, feuilles d'émargement, preuves de paiement correspondants, ...).

3) Données collectées par l'OF ACEPP

Nous traitons et collectons les données suivantes :

- Données d'identification (civilité, nom, prénom), éventuellement fonctions
- Données de contact (adresses (postale et électronique).
- Le caractère facultatif des données est signalé lors de la collecte.
- Vos données peuvent être collectées via les formulaires publiés sur notre site ou par mail ou téléphone.